Wallonie service public SPW

Appel à projet 2022 – n°49
Rénovation énergétique des bâtiments
appartenant aux Pouvoirs locaux

Direction des Bâtiments du SPW-MI

Direction du Suivi financier et du Contrôle du SG

Isabelle Jadot – Sylvie Borm

PNRR

Wallonie service public SPW

Ordre du jour

1. **Introduction et consignes**
2. **Petits rappels concernant le projet 49 –**
3. **Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux Pouvoirs locaux**
4. **Présentation de l'outil Calista**
5. **Questions/réponses**

Consignes:

Questions via chat
Réponses en fin de présentation

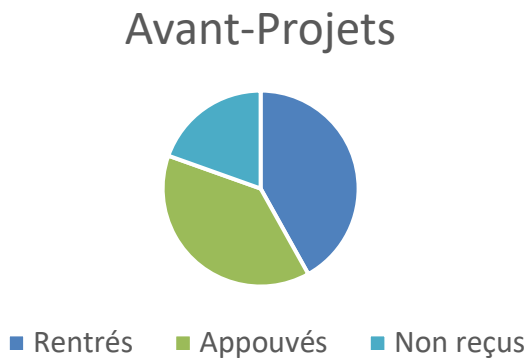

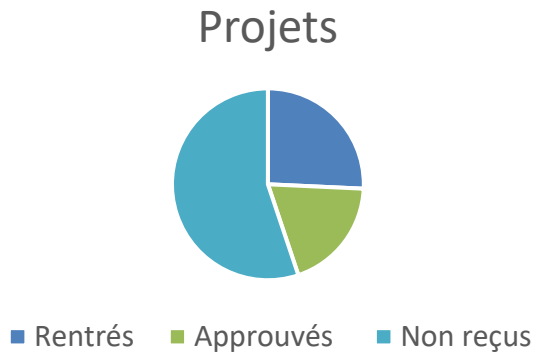

Budget engagé : 118.330.000€

Situation de l'avancement des dossiers:

- 110 dossiers encore en cours (168.675 m2);
- 95 réunions plénières d'avant-projet réalisées ou programmées;
- 69 avant-projets visés (116.469 m2);
- 26 projets validés (34.107,98 m2);

Wallonie service public SPW

Le Planning….

	PLANNING OFFICIEL		
	ETAPES	DATES DEBUT	DATES LIMITES
1	INTRODUCTION CANDIDATURE		15/09/2022
	SELECTION DES CANDIDATS - PROMESSES FERMES		01/11/2022
2	AVANT-PROJET - REUNION PLENIERE	01/01/2023	
3	DOSSIER STADE PROJET		01/09/2023
4	DOSSIER STADE ATTRIBUTION	01/09/2023	01/09/2024
5	EXECUTION - DEBUT TRAVAUX		
	ACOMPTE n°1 - 5% à la promesse ferme		
6	ACOMPTE n°2 - 75% du subside à 30% de la commande des travaux		
	RECEPTION PROVISOIRE		30/03/2026

Encodage	Stade projet	Stade attribution	Travaux	Acompte	Décompte final
guichet pouvoirs locaux	Encodage GPL + **approbation**	Encodage GPL	Ordre de Commencer les travaux dans GPL	75% € à 30% Factures	Solde 20% au DF
		Simultanément		**Simultanément**	**Simultanément**
CALISTA	Encodage Calista dans onglet « Lancement du marché »	Encodage Calista dans onglet « Attribution »	✖	Encodage Calista	Encodage Calista

CALISTA

- https://calista.wallonie.be
- Centralise les informations relatives aux projets financés notamment par le PNRR (utilisé aussi pour le FEDER et le FTJ 21/27)
- Manuel général et fiches rapides disponibles sur le site WalEurope
- Formulaire Help Desk disponible au même endroit
- Gestion des accès & rôles **par l'instance bénéficiaire** elle-même

Accès & Rôles – qui fait quoi ?

- **Rôle « administrateur local »** :
  - Prérequis : enrôlement dans CSAM (voir fiche-rapide S'enrôler dans CSAM)
  - Gestion des utilisateurs de son instance (voir fiche rapide Gestion des accès)
- **Rôle « gestion marchés publics »**
  - Encodage et soumission des marchés publics & avenants (voir fiche rapide Gestion des marchés publics)

    ⚠ Déclarations d'absence de conflits d'intérêt + bénéficiaires effectifs des adjudicataires étrangers + sous-traitants
- **Rôle « gestion financière » :**
  - Encodage et soumission des dépenses (voir fiche-rapide Introduction des dépenses)

Accès & Rôles – qui fait quoi – suite ?

- **Rôle « responsable financier » - facultatif :**
  - Validation des dépenses à soumettre (voir fiche-rapide Introduction des dépenses)
- **Rôle « responsable du service » - facultatif :**
  - Vue sur l'ensemble des tâches de son instance
  - Désignation des personnes de référence

Bénéficiaires effectifs (UBO)

Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces **et AR du 30 juillet 2018 – création et modalités de fonctionnement du registre UBO**

- **Registre UBO** => identifier les "Ultimate Beneficial Owners" (bénéficiaires effectifs ultimes) des entités juridiques visées par la législation (sociétés, a(i)sbl, fondations, trusts et constructions juridiques similaires) dans le but de lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et les infractions sous-jacentes connexes
- **UBO = personnes physiques** réellement **derrière chaque entité** juridique

Site internet du SPF Finances – FAQ Registre UBO | Compliance | SPF Finances (belgium.be)

Bénéficiaires effectifs - suite

- Dans le cadre du PNRR, obligation de collecter et stocker dans Calista les UBO :
  - ✓ des bénéficiaires (= communes/villes) concernés par cette obligation (les communes/villes sont exemptées)
  - ✓ des adjudicataires :
    - ✓ Si belges : Calista est interfacé avec le registre UBO du SPF Finances => les données sont collectées par Calista – la commune/ville ne doit rien faire
    - ✓ Si étrangers : la commune/ville doit obtenir l'information de son adjudicataire (liste des bénéficiaires effectifs : nom, prénom, date de naissance, numéro national + document officiel émanant du pays de l'adjudicataire